

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 242

23 février 2007

SOMMAIRE

AB 3 S.A.	11573	Kreizheck S.à r.l.	11603
AFD Rivesaltes A S.à r.l.	11595	Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l.	11572
Alexime Investments S.à r.l.	11600	Les Papiers S.A.	11573
All Consulting Company S.A.	11616	Luxconseil S.A.	11598
Antico S.A.	11595	Lux International Distribution S.A.	11615
Armando Construction Partners S.A. ...	11606	Mag Holding S.A.	11596
Assolux S.à r.l.	11603	MCPS S.A.	11604
Brittany Partners S.A.	11609	Nedlux Finance S.A.	11615
B & S Interpart S.A.	11605	Occasionsmaart S.à r.l.	11601
BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l. ...	11598	OIRP Investment 1 S.à r.l.	11588
Capint S.A.	11598	OIRP Investment 2 S.à r.l.	11578
Caranthania Investments	11585	Outdoorfashion, S.à r.l.	11602
Caranthania Investments	11585	Pemco International S.à r.l.	11574
Compagnie Immobilière de Leudelange S.à r.l.	11614	Pemco International S.à r.l.	11606
Conchita S.A.H.	11611	Perrard S.A.	11605
Cover Fin Holding S.A.	11596	Phase Capital S.A.	11606
December International S.à r.l.	11574	Prodomo S.A. Holding	11606
December International S.à r.l.	11606	ProLogis European Holdings II S.à r.l. ...	11616
Dupont-Eubelen Patrimoine S.A.	11601	ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ..	11608
E.S. Control Holding S.A.	11587	ProLogis UK III S.à r.l.	11610
Espirito Santo Control S.A.	11587	Rosaline Holding S.A.	11607
François Krier S.à r.l.	11573	Rupil Sàrl	11608
Fred Lindenstock, S.à r.l.	11596	RW Consult	11604
Global Focus S.A.H.	11604	Services et Centre d'Appels S.A.	11605
Hellenic Finance	11616	Sigma Tau America S.A.	11611
Hill 27 S.A.	11597	Sigma Tau International S.A.	11602
Hill 27 S.A.	11597	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.	11602
Hill 27 S.A.	11600	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l.	11608
Hines AlexanderPlatz D4 Luxembourg 2 S.à r.l.	11603	Splendor S.A.	11604
Immobilière Nicole S.A.	11615	Sportfashion GmbH	11615
Immobilière Rosa S.A.	11610	Sutton B Holding S.A.	11598
Intelligent Technologies S.A.	11601	TIAA Lux 3	11605
Interomnium Holding S.A.	11595	TMC Finance S.A.	11613
J&B Concept S.A.	11570	Uzes	11600
Kadant Luxembourg S.à r.l.	11603	Viking Croisières S.A.	11597
Kistenpfennig S.à r.l.	11573	White Shark S.A.	11575

J&B Concept S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 122.966.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.480,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs à savoir, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2.- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.117,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs à savoir, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de J&B CONCEPT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et l'achat de produits et accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'automobile.

La société a encore pour objets tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale, financière, ainsi que le conseil, le développement et l'ingénierie en tout genre et se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., prénommée, cinquante actions	50
2) BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Benjamin Van Laerhoven, né le 8 octobre 1969 à Deurne (Belgique), demeurant à L-8469 Eischen, 39, rue de la Gaichel.
 - b) Monsieur Johnny De Smet, commerçant, né le 15 janvier 1963 à Ninove (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 78, avenue du Xème de Ligne.
 - c) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., prédite, représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HMS FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil douze.

4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Benjamin Van Laerhoven, prénommé.
5. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 94, case 1. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007010497/202/154.

(070001662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.124.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 1988, acte publié au Mémorial C no 8 du 11 janvier 1989, modifié par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 140 du 4 mars 1999, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 726 du 5 octobre 2000, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C no 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2006.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE POHL S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010269/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00045. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Les Papiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.348.

Les comptes de clôture au 27 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007010449/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06902. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

AB 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois AB 3 S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribué à compter de ce jour.

Dudelange, le 31 décembre 2006.

C. Hitouche.

Référence de publication: 2007010372/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Kistenpfennig S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. François Krier S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.252.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C no 1372 du 21 septembre 2002, modifiée par acte du même notaire en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C no 10 du 3 janvier 2006.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KISTENPFENNIG S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010271/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00041. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pemco International S.à r.l.).
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.011.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of November.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT PEMCO LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA, acting as general partner of PEMCO INTERNATIONAL L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA (the «Sole Shareholder»);

here represented by Ms. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Boston, on 16th November 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of PEMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104011, incorporated by a notarial on 2 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 on 21 January 2005 (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from PEMCO INTERNATIONAL, S.à r.l. to DECEMBER INTERNATIONAL, S.à r.l. and to amend subsequently the article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name of DECEMBER INTERNATIONAL S.à r.l.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation, with complete and definitive discharge, of the following Category B Managers:

- Mr Godfrey Abel, accountant, born in Brixworth, England, on July 2, 1960, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mr Jaap Meijer, accountant, born in Laren, the Netherlands, on September 24, 1965, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as new Category B Managers for an unlimited period:

- Mr Christophe Cahuzac, born at Saint Mard, Belgium on October 26, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Pascal Leclerc, born at Longwy, France on December 4, 1966, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT PEMCO LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA, agissant en tant que general partner de PEMCO INTERNATIONAL L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 16 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de PEMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104111, constituée suivant un acte notarié en date du 2 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 21 janvier 2005 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de PEMCO INTERNATIONAL, S.à r.l. en DECEMBER INTERNATIONAL, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de DECEMBER INTERNATIONAL S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission, avec décharge complète et définitive, des Gérants de Catégorie B suivants:

- Monsieur Godfrey Abel, comptable, né à Brixworth, Angleterre, le 2 juillet 1960, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jaap Meijer, comptable, né à Laren, Pays-Bas, le 24 septembre 1965, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que nouveaux Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe Cahuzac, né à Saint Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Pascal Leclerc, né à Longwy, France, le 4 décembre 1966, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 9, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011336/239/100.

(070002489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

White Shark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.387.

L'an deux mille six, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WHITE SHARK S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 76.387, constituée par un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 31 mai 2000, publié au Mémorial C n° 757 du 14 octobre 2000 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M^e Gilles Dusemon, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M^e Catherine Pogorzelski, avocat.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis, sont dûment représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que la Société n'a aucun obligataire.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne par la Société.

2. Modification de la dénomination sociale WHITE SHARK S.A. en WS S.p.A., et refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

3. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 11 décembre 2006.

4. Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Nomination du collège des commissaires.

Déclaration

Le Président de l'assemblée générale déclare que la Société entend transférer son siège statutaire, son siège de direction effectif en Italie et son administration centrale du Grand-duché de Luxembourg vers l'Italie.

La présente assemblée générale a ainsi pour objet de décider du transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Bologne Via Guinizelli 10, 40125.

De plus il est désormais nécessaire d'ajuster les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires présents ou représentés, après avoir été dûment constituée et après avoir constaté que la Société n'a aucun obligataire, a approuvé l'ordre du jour de la présente assemblée et approuve l'exposé du Président.

Après examen des différents points figurant à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé sur chacune des résolutions présentées, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, de Luxembourg vers l'Italie et plus spécialement à Bologne Via Guinizelli 10, 40125.

En conséquence de ce transfert, la Société cesse d'avoir la nationalité luxembourgeoise, adopte la nationalité italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

La Société changera sa dénomination de WHITE SHARK S.A. en WS S.p.A. et la durée de la Société expirera au 31 décembre 2030.

Une copie des statuts en langue italienne, ainsi modifiés et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, restera annexée au présent acte.

Etant entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces nouveaux statuts en conformité avec la législation italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

Après présentation des comptes intérimaires de la Société au 11 décembre 2006, l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver ces comptes intérimaires.

Ces comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, la personne suivante en tant qu'administrateur unique de la Société, pour un exercice social:

1) M. Carlo Alfonso Lovato, docteur commercialista, né à Bologne, Italie, le 27 juin 1969, demeurant à Via Corsica, n. 16, Bologne, Italie, dont le code fiscale italien est LVTCLL69H27A944U.

L'administrateur de la Société ainsi nommé agissant à titre individuel, aura les pouvoirs les plus larges aux fins d'accomplir toutes formalités et procédures nécessaires ou requises afin de finaliser le transfert du siège de la Société en conformité avec la législation italienne.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007 à tenir en Italie conformément aux statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour une période de 3 ans, un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires (sindaci effettivi) et de 2 (deux) membres suppléants (sindaci supplenti), dont le mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 à tenir en Italie conformément aux statuts:

(a) Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1) M. Piero Aicardi, docteur commercialista, né à Bologne, Italie, le 21 avril 1959, demeurant à Via Monte Donato n. 15/2, Bologne, Italie, dont le code fiscal italien est CRDPRI59D21A944V, en tant que président;

2) M. Giovanni Lambertini, docteur commercialista, né à Bologne, Italie, le 7 mai 1969, demeurant à Via Filippo Argelati n. 10, Bologne, Italie, dont le code fiscal italien est LMBGNN69E07A944J; et

3) M. Lanuto Domenico, docteur commercialista, né à Gessopalena, Italie, le 1^{er} octobre 1975, demeurant à Via Fiorentina n. 3899/A, Medicina, Italie, dont le code fiscal italien est LNTDNC75R01D996E;

(b) Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1) M. Giovanna Bolognese, docteur commercialista, né à Vasto, Italie, le 9 octobre 1960, demeurant à Via Cartoleria n. 46, Bologne, Italie, dont le code fiscal italien est BLGGNN60R49E372G; et

2) Mme Maria Chiara Cinti, docteur commercialista, né à Bologne, Italie le 16 Octobre 1971 demeurant à Via De Chiari n. 15, Bologne, Italie, dont le code fiscal italien est CNTMCH71R56A944G.

Les commissaires ainsi nommés auront également pour mission le contrôle comptable des comptes de la Société et seront rémunérés sur base des tarifs professionnels minima en vigueur.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale des actionnaires constate que le droit d'apport s'élevant à un montant de EUR 10.000,- (dix mille), redû par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise, a été réglé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines lors de la constitution de la Société en date du 31 mai 2000.

L'assemblée générale des actionnaires constate également que le transfert du siège de la Société ne donnera pas lieu à la constitution d'une nouvelle société d'un point de vue juridique et d'un point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, G. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 58, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011289/208/120.

(070002328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

J. Delvaux.

OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.019.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December,
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 25 August 2006, published in the Mémorial C, No 2016 of 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B-118.883. The articles of incorporation have not yet been amended (the «Company»),

represented by M^e Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 18 December 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter 1. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of OIRP INVESTMENT 2 S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l. prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007:

- Mr Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, born on 22 August 1952 in London, residing at 34, Princedale Road, London W11 4NJ, United Kingdom;
- Mr Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, born on 15 February 1965 in Chicago, Illinois, United States of America, residing at 5, Graces Mews, Abbey Road, London NW8 9AZ, United Kingdom;
- Mr Van James Stults, real estate investment manager, born on 30 September 1954 in Chicago, Illinois, United States of America, residing at 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, USA.

The registered office shall be at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 25 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2016 du 27 octobre 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-118.883. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (la «Société»),

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination OIRP INVESTMENT 2 S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion e participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est

avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée;	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Bruce Charles Bossom, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 22 août 1952 à Londres, Grande-Bretagne, résidant au 34, Princedale Road, Londres W11 4NJ, (Grande-Bretagne);
 - Monsieur Aref Hisham Lahham, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 15 février 1965 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant au 5, Graces Mews, Abbey Road, Londres NW8 9AZ, (Grande-Bretagne);
 - Monsieur Van James Stults, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 30 septembre 1954 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, États-Unis d'Amérique;
- Le siège social est fixé au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 59, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011318/239/396.

(070002352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Caranthania Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.725.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1893 du 13 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007010481/230/12.

(070001588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Caranthania Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.725.

—

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CARANTHANIA INVESTMENTS («la Société»), avec siège social à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, le 15 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 7 janvier 2005.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 103.725.

Bureau

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la forme juridique de la société
2. Modification afférente des articles 1, 4 et 20 des statuts

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être déclarée régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour:

Première résolution

Les actionnaires décident d'abandonner le régime holding de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la modification de la forme juridique de la société, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 4 et 20 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARANTHANIA INVESTMENTS (ci-après «la Société»).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale.

En général, la Société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 20. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 18.00 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de 960 euros.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Berna, C. Carraro, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 91, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007010480/230/68.

(070001585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme,

(anc. E.S. Control Holding S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de E.S. CONTROL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 13 634, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 111 du 1^{er} juin 1976.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 720 du 8 avril 2006.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Claire Kakeldey, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2206 du 24 novembre 2006 et N ° 2282 du 6 décembre 2006, ainsi qu'au «Letzeburger Journal» des 24 novembre et 6 décembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en ESPIRITO SANTO CONTROL S.A., avec effet au 30 novembre 2006, et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement du statut de HOLDING 1929 au statut de société commerciale pleinement imposable (de type SOPARFI), avec effet au 30 novembre 2006.

3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

4. Acceptation de la démission d'administrateurs et décharge à leur donner.

5. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-), représentant l'intégralité du capital social de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-), quatre millions six cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix-neuf (4.659.779) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination sociale est changée en ESPIRITO SANTO CONTROL S.A., avec effet au 31 décembre 2006.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er} .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ESPIRITO SANTO CONTROL S.A.».

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société HOLDING 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 31 décembre 2006.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille

créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

Il est décidé de renoncer à prendre une décision sur le point 4 de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Charlier, M.-C. Kakeldey, S. Lambert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 7, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007010482/230/74.

(070001591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

OIRP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.018.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December,
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 25 August 2006, published in the Mémorial C, No 2016 of 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B-118.883. The articles of incorporation have not yet been amended (the «Company»),

represented by M^e Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18 December 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter 1. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of OIRP INVESTMENT 1, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the

direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed;	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007:

- Mr Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, born on 22 August 1952 in London, residing at 34, Princedale Road, London W11 4NJ, United Kingdom;
- Mr Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, born on 15 February 1965 in Chicago, Illinois, United States of America, residing at 5, Graces Mews, Abbey Road, London NW8 9AZ, United Kingdom;
- Mr Van James Stults, real estate investment manager, born on 30 September 1954 in Chicago, Illinois, United States of America, residing at 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, USA.

The registered office shall be at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 25 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2016 du 27 octobre 2006 et

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-118.883. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (la «Société»),

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination OIRP INVESTMENT 1, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion e

participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice,

procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Bruce Charles Bossom, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 22 août 1952 à Londres, Grande-Bretagne, résidant au 34, Princedale Road, Londres W11 4NJ, (Grande-Bretagne);
 - Monsieur Aref Hisham Lahham, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 15 février 1965 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant au 5, Graces Mews, Abbey Road, Londres NW8 9AZ, (Grande-Bretagne);
 - Monsieur Van James Stults, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 30 septembre 1954 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, États-Unis d'Amérique;
- Le siège social est fixé au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 59, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011319/239/396.

(070002350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 92.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

F. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007010459/200/12.

(070001658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 114.005.

Statuts coordonnés suivant l'acte n^o 1878 du 12 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007010457/230/12.

(070001545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Interomnium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 42.168.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy et de Monsieur Eric Biren, tous deux administrateurs de la Société, et de Madame Monique Tommasini, commissaire au comptes de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

De plus, l'adresse de Monsieur Bernard Muller, administrateur de la Société, qui était au 29, Dellengartenstrasse, D-66117 Saarbrücken, a changé et est désormais la suivante:

11, avenue de Foestraets, B-1180 Uccle

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société *INTEROMNIUM HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007009743/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour *MAG HOLDING S.A.*

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007007730/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06877. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Fred Lindencstock, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig, 3, rue des Promenades.

R.C.S. Luxembourg B 58.979.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2007008583/3454/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07113. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Cover Fin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.342.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Alfonso Belardi et Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateurs et décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007009240/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour HILL 27 S.A.,

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007007731/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06873. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour HILL 27 S.A.,

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007007732/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06874. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Viking Croisières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 22 décembre 2006 que:

- Messieurs Torstein Hagen, Charles Duro, Anton Hofmann et Michael Gardeler ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

- La société ERNST AND YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach 7, Parc d'activité Syrdall inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 47.771 a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007008916/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Capint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 78.470.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009557/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07712. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Luxconseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.905.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} juillet 2006

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide la révocation de Monsieur André Janssens de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-délégué à partir de ce 1^{er} juillet 2006 et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur et Administrateur-délégué Madame Jönsson Irène demeurant à B-2930 Brasschaat, 372 Bredabaan.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance à l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009607/4181/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

BT Longmont (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007010468/212/12.

(070001800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Sutton B Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.743.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SUT-TON B HOLDING S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 309 du 30 octobre 1989, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 751 du 16 mai 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.743.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Alba Scherer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, qui désigne comme secrétaire Madame Jeannine Brever, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) sont présents ou représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Brigitte Feger, avocat, née le 25 octobre 1942 à Vaduz, Liechtenstein, demeurant à Heiligkreuz 40, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée générale est évalué approximativement à la somme de EUR 700,- (sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: A. Scherer, J. Brever, P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 5, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007011344/222/68.

(070002509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour HILL 27 S.A.,

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007007734/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06876. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Uzes, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour UZES, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007007736/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07065. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Alexime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 18 décembre 2006

1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, comme gérant de la société, avec effet au 18 décembre 2006, est par la présente acceptée, confirmée et ratifiée.

2. Monsieur John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est par la présente nommé gérant de la société, avec effet au 18 décembre 2006, pour une période indéterminée.

3. Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est par la présente nommé gérant de la société, avec effet au 18 décembre 2006, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007008805/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Dupont-Eubelen Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.013.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2006

L'Assemblée prend acte de la démission de la fonction d'administrateur de Madame Dupont Dominique, domiciliée à rue de Luxembourg, 115 L-8077 Bertrange. Cette démission prend effet à dater de ce 29 novembre 2006. L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur Monsieur Eubelen Emmanuel, demeurant à Clos de Halemont, 3 B-4607 Dalhem. Son mandat prend effet ce jour et prendra fin sauf réélection à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

L'Assemblée décide reconduire les mandats d'Administrateur de Madame Eubelen Isabelle, domiciliée à rue Sous-les-Vents, Bernimont, 22 B-6860 Leglise ainsi que celui de Monsieur Dupont Philippe, demeurant à avenue du X septembre, 2 L-2550 Luxembourg. Leur mandat prendra fin sauf réélection à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

I. Eubelen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007008907/2319/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.866.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A.

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007007737/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07064. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Occasionsmaart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9806 Hosingen, 5, Z.A.C. Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 102.553.

—
EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision des associés prise en date du 30 novembre 2006 le siège social de la société sera transféré du n° 28, rue Holzlicht, L-9808 Hosingen au n° 5, Z.A.C. Happerfeld, L-9806 Hosingen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

La gérance

Signatures

Référence de publication: 2007008797/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Outdoorfashion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.188.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008595/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2006, réf. DSO-BX00503. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070000440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009542/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07666. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 décembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Mario Artali, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), président;
 Mauro Bove, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
 Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
 Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007009671/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.943.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009536/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07659. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Kreizheck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.511.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KREIZHECK SARL

Signature

Référence de publication: 2007009476/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07017. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Hines AlexanderPlatz D4 Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010545/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04128. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

Le bilan de la société au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010595/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05997. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Global Focus S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.193.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009551/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07708. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.763.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009549/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07706. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

RW Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 68.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour RW CONSULT

R. Weydert

Gérant

Référence de publication: 2007010246/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00822. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Splendor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour SPLENDOR S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010973/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05759. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

B & S Interpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour B & S INTERPART S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010974/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06590. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

TIAA Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.493.

Par résolution signée en date du 23 novembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Pascal Roumigüé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009610/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Services et Centre d'Appels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 95.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009544/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07700. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Perrard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 17.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 décembre 2006.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007010451/222/12.

(070001360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Prodomo S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.578.

Le siège de la société PRODOMO S.A. HOLDING, société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3a, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.578. a été dénoncé avec effet au 30 novembre 2006 par son agent domiciliataire.

Marc Muller, Pascale Loewen et Denis Bour ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 30 novembre 2006

Jean-Marc Faber a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 30 novembre 2006.

PADDOCK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008256/717/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Armando Construction Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.438.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009377/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07780. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Phase Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 9 janvier 2006, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

Pour la société

PHASE CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008810/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pemco International S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011337/239/11.

(070002491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Rosaline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 21.023.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ROSALINE HOLDING S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse,

constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 376 du 28 décembre 1983, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale ordinaire en date du 18 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 651 du 26 avril 2002,

société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.023.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Alba Scherer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, qui désigne comme secrétaire Madame Jeannine Brever, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 262.500,- (deux cent soixante-deux mille cinq cents Euros) sont présents ou représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Brigitte Feger, avocat, née le 25 octobre 1942 à Vaduz, Liechtenstein, demeurant à Heiligkreuz 40, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée générale est évalué approximativement à la somme de EUR 750,- (sept cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: A. Scherer, J. Brever, P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 5, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007011338/222/69.

(070002492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Rupil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.851.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2007009529/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04019. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009538/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07664. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007010216/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03116. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Brittany Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 99.901.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITTANY PARTNERS S.A., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 520 du 18 mai 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99.901.

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Hoeltgen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Scheer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Mise en liquidation de la société;

2) Nomination d'un liquidateur.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et prononce sa mise en liquidation à compter de cette date.

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, RCS Luxembourg N° 96.848.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges du présent acte restent à charge de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sganzerla, C. Hoeltgen, S. Scheer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 5, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007011341/222/71.

(070002495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

ProLogis UK III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.900.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007010218/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03059. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 21 décembre 2006

L'assemblée générale extraordinaire de IMMOBILIERE ROSA S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont renommés Administrateurs pour la durée de six années:

- Monsieur Dino Pizzinato, né le 5 octobre 1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

- Mademoiselle Nicole Schmeer, née le 17 décembre 1974 à Luxembourg, domiciliée, D-66482 Zweibrücken, 62, Langenthal Strasse.
- Mademoiselle Sophie Tritschler, née le 7 juillet 1970, domiciliée à F-57700 Hayange, 42, rue De Gaulle. Est renommé commissaire aux comptes pour la durée de six années la société:
- VO CONSULTING ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Itzig, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007009306/1345/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(07000520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Conchita S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 38.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 21 décembre 2006

L'assemblée générale extraordinaire de CONCHITA S.A. HOLDING a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont renommés Administrateurs pour la durée de six années:

- Monsieur Dino Pizzinato, né le 5 octobre 1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
- Mademoiselle Nicole Schmeer, née le 17 décembre 1974 à Luxembourg, domiciliée, D-66482 Zweibrücken, 62, Langenthal Strasse.
- Mademoiselle Sophie Tritschler, née le 7 juillet 1970, domiciliée à F-57700 Hayange, 42, rue De Gaulle. Est renommé commissaire aux comptes pour la durée de six années la société:
- VO CONSULTING ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Itzig, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007009303/1345/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(07000557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.949.

L'an deux mille six, le six décembre à Luxembourg, au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGMA TAU AMERICA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 52.949,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C de 1996, page 1.811.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 85.622.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Christophe Velle, employé privé, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme. Gabrielle Mingarelli, employée privée, Luxembourg.

Tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de Euro 100.100.000,- (cent millions cent mille Euro), pour le porter de son montant actuel de Euro 5.887.750,- (cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante) à Euro 105.987.750,- (cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Euro), par la création et l'émission de 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 55,- (cinquante-cinq Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation, pour autant que de besoin, au droit de souscription préférentiel par les deux actionnaires actuels de la société par rapport à l'augmentation de capital décrite au point n. 1 de l'ordre du jour.

3. Souscription des 1.820.000 (un million huit cent vingt mille) actions nouvelles par SIGMA TAU FINANZIARIA SPA.

4. Libération de l'augmentation de capital par l'apport en nature de 100% soit 10.000 (dix mille) actions de la société irlandaise (company limited by shares) dénommée VSL PHARMA LIMITED (changement de nom en cours en SIGMA TAU IRELAND LTD), avec siège social à 20 Clanwilliam Terrace - Dublin 2, Irlande, évaluée à Euro 100.100.000,- (cent millions cent mille euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de 100.100.000,- (cent millions cent mille Euro), pour le porter de son montant actuel de Euro 5.887.750,- (cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euro) à Euro 105.987.750,- (cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Euro),

par la création et l'émission de 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 55,- (cinquante-cinq Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer intégralement par un nouvel actionnaire de la société, par l'apport en nature de 100%, soit 10.000 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais (company limited by shares) dénommée VSL PHARMA LTD (changement de nom en SIGMA TAU IRELAND LTD en cours), avec siège social à 20 Clanwilliam Terrace - Dublin 2, Irlande, inscrite au Registre de Commerce de Dublin sous le n° 344408, évaluée à Euro 100.100.000,- (cent millions cent mille Euro), apport sujet à évaluation par un réviseur d'entreprises.

Rénonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire, que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par un nouvel actionnaire de la Société,

que de plus et pour autant que de besoin, l'actionnaire majoritaire et l'actionnaire minoritaire actuels, à savoir, respectivement SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg RCS Luxembourg B N° 63.626 et SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B N° 13.859, renseignés sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci avant, laquelle renonciation reste jointe au présent acte.

Souscription - libération

1) Alors est intervenue la société anonyme de droit luxembourgeois SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, ci-après elle-même représentée par M. Luca Checchinato et Mr. Christophe Velle, employés privés, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire de SIGMA TAU FINANZIARIA SPA, ayant son siège social à Rome, 20 Via Sud Africa, I-00144,

en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci avant, a déclaré souscrire à toutes les 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 55,- (cinquante cinq Euro) par action,

moyennant apport de 100%, soit 10.000 (dix mille) actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais (company limited by shares) dénommée VSL PHARMA LIMITED (changement de nom en cours en SIGMA TAU IRELAND LTD), avec siège social à 20 Clanwilliam Terrace - Dublin 2, Irlande inscrite au Registre de Commerce de Dublin sous le n° 344408,

lequel apport est évalué à Euro 100.100.000,- (cent millions cent mille Euro),

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT S.A.,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 1.820.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 55,- chacune.»

Lequel rapport, daté du 6 décembre 2006, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de VSL PHARMA LTD (changement de nom en cours en SIGMA TAU IRELAND LTD) à la société SIGMA TAU AMERICA S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par un STOCK TRANSFER FORM signé en original par le mandataire de l'apporteur.

Suite à l'apport qui précède, la société SIGMA TAU AMERICA S.A. détient l'intégralité du capital social de la susdite société VSL PHARMA LTD (changement de nom en cours en SIGMA TAU IRELAND LTD),

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à Euro 105.987.750,- (cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante Euro), représenté par 1.927.050,- (un million neuf cent vingt sept mille cinquante) actions d'une valeur nominale de Euro 55,- (cinquante cinq Euro) chacune.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, Ch. Velle, G. Mingarelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 57, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007011345/208/122.

(070002213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007010770/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06685. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Compagnie Immobilière de Leudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 37.507.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Bourg, administrateur de sociétés, demeurant à L-1857 Luxembourg, 1, rue du Kiem;
- 2.- La société à responsabilité limitée KIMMO, S.à r.l., ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 32.178, ici représentée par ses deux associés, à savoir:
 - Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à L-7346 Steinsel, 10, an der Wollefskaul;
 - la société à responsabilité limitée CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B26.646, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Claude Konrath, prénommé.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LEUDELANGE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 21 du 22 janvier 1992, dont les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Paul Hencks, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1026 du 3 octobre 2003.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.507.

II.- Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à Monsieur Joseph Bourg, prénommé, cinq mille parts sociales	5.000
2. à la société à responsabilité limitée KIMMO, S.à r.l., prénommée, cinq mille parts sociales	5.000
Total: dix mille parts sociales	10.000

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de prolonger la durée de la Société, jusqu'au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La durée de la société viendra à terme le 31 décembre 2009.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: J. Bourg, C. Konrath, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007011339/222/50.

(070002493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 85.015.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour LUX INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010808/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Sportfashion GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 29.916.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008601/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2006, réf. DSO-BX00498. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070000444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Nedlux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.023.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009375/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07784. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 21 décembre 2006

L'assemblée générale extraordinaire de IMMOBILIERE NICOLE S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont renommés Administrateurs pour la durée de six années:

- Monsieur Dino Pizzinato, né le 5 octobre 1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

- Mademoiselle Nicole Schmeer, née le 17 décembre 1974 à Luxembourg, domiciliée, D-66482 Zweibrücken, 62, Langenthal Strasse.

- Mademoiselle Sophie Tritschler, née le 7 juillet 1970, domiciliée à F-57700 Hayange, 42, rue De Gaulle.

Est renommé commissaire aux comptes pour la durée de six années la société:

- VO CONSULTING ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Itzig, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007009304/1345/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

All Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.275.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009376/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07781. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Hellenic Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.321.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour HELLENIC FINANCE

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007010597/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06200. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

ProLogis European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.783.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007010211/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03101. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.
